

RICOMET 2016

**La société civile peut-elle influencer directement la prise de
décision et l'élaboration des politiques?
Le contrôle des citoyens sur la sûreté et la politique nucléaire**

Présentation de Jan Haverkamp à la conférence Ricomet 2016

Le 19 décembre 2005, un groupe de citoyens et d'ONG ont poursuivi en justice le gouvernement bulgare et la société d'énergie NEK pour ne pas avoir procédé à une étude d'impact environnementale appropriée dans le projet nucléaire de Belene.

L'affaire est restée 4,5 ans devant les tribunaux – ce qui signifie 4,5 ans de suspension de l'étude d'impact environnemental. 4,5 ans de retard - dans lequel nous, ces organisations et citoyens, avons communiqué avec les investisseurs, les banques, les institutions et les décideurs européens. 4,5 ans pour laisser les faits venir lentement à la surface.

En 2012, l'affaire Belene a été abandonnée car les chiffres présentés dès le début n'étaient pas justes. Les risques sismiques n'étaient pas pris en compte correctement et Rosatom / Atomstroyexport et leurs contacts à WorleyParsonsBG, NEK, BEH et des milieux politiques n'ont pas joué loyalement. D'immenses risques nucléaires et économiques ont été évités pour les pays les plus pauvres de l'UE.

La sensibilisation et la participation des citoyens peuvent certainement influencer la prise de décision et les politiques. Mais directement? Pas vraiment - pour cela les cartes ne sont pas réparties de façon égale.

Un exemple: Dans l'art. 41 Euratom, la Commission européenne doit être informée des nouveaux projets nucléaires, doit les étudier si elles sont en conformité avec Euratom et, selon l'art. 43, elle doit donner un point de vue, qui est donné par les pays et les industries qui veulent faire ces projets comme "le feu vert de l'UE". Ça n'en a pas l'air, mais cela joue un rôle important dans l'élaboration des politiques.

La Commission européenne fonde son point de vue sur les notifications et les délibérations avec les promoteurs et les états membres engagés dans ces projets. Il n'est pas prévu qu'elle obtienne plus d'informations. J'ai essayé dans plusieurs cas, de fournir à la Commission des informations venant d'autres sources que seules celles fournies par les promoteurs de ces projets. Cela aurait aidé énormément si nous pouvions avoir accès à la notification de ces informations - de sorte que nous ne doublions pas les informations de la Commission et pouvions concentrer notre contribution sur ce qui importe vraiment. La Commission, sur la base de l'art. 44 Euratom, bloque l'accès à cette information... toujours avec l'argument selon lequel l'État membre ou la partie concernée ne permet pas l'accès. Nous avons contesté cela via l'Ombudsman européen qui était d'accord que la Commission devrait être guidée par le droit européen et la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information. Mais la Commission a simplement renoncé à la proposition amiable de l'Ombudsman et m'a dit ouvertement: "aller à la Cour européenne". Sachant bien que je n'ai pas la capacité et les moyens financiers pour cela. Fin de l'histoire.

Depuis les années 1990, nous avons des conventions internationales qui créent une plus grande ouverture dans les processus de prise de décisions concernant l'environnement: les Conventions d'Espoo et d'Aarhus. L'idée derrière elles est que la participation du public au processus décisionnel améliore la qualité des décisions. La Convention d'Aarhus définit pour cela trois piliers: l'accès à l'information, la participation du public et l'accès à la justice. Les gens ont droit à des informations relatives à leur milieu de vie et à la santé – s'ils ont un large accès à l'information, ils passent de consommateurs à des acteurs participatifs, une source d'information supplémentaire qui n'est pas exploitée. S'ils peuvent partager leurs informations, questions, préoccupations et points de vue dans la procédure de prises de décision, et si ces points de vue sont dûment pris en considération, la qualité des décisions sera plus élevée. Et si quelqu'un essaie de le saper, le public a maintenant le droit de le contester devant le tribunal afin de garantir que des décisions ne soient plus prises contre le bien commun derrière des portes closes.

Telle est la loi. En réalité, nous sommes seulement dans la phase de mise en oeuvre de ces conventions.

Il y a cinq ans, plusieurs dizaines de personnes du Parlement européen, d'ONGs, d'universités et de comités locaux d'information se sont réunis pour faire en sorte que le public devienne un véritable partenaire dans les décisions concernant l'utilisation de l'énergie nucléaire - dans l'espoir que cela conduira à une baisse du risque, une meilleure prise en compte des préoccupations sincères, une meilleure information auprès du public sur les risques encourus, la participation au niveau local, national et international de personnes directement sur le terrain. Après une demi-décennie d'essayer de le faire au sein des structures existantes, il était devenu clair que nous avions besoin d'un véhicule pour cela - une personne à Bruxelles pour coordonner ce travail, des groupes de travail qui peuvent rivaliser avec des groupes similaires dans le lobby de l'industrie, un centre d'échanges d'informations pour toutes les parties prenantes afin de les aider à trouver des gens intéressés et informés. Un groupe qui est indépendant de programmes politiques, industriels et commerciaux. Nous avons alors mis en place Nuclear Transparency Watch.

Au sein de Nuclear Transparency Watch, des personnes ayant des profils divers échangent leurs expériences et s'aident les uns les autres, ainsi que beaucoup d'autres de la société civile, à utiliser leurs droits afin de réduire le risque nucléaire et accroître la transparence. Avec un groupe de travail actif, nous avons posé sur la table la question de la préparation et la réponse aux urgences nucléaires (EP&R) - une question qui a été « oubliée » dans les stress-tests post-Fukushima. Un autre groupe de travail suit l'évolution de la gestion des déchets nucléaires et veille à ce que les expériences d'un pays ne soient pas oubliées dans un autre. Les personnes ayant une expérience dans l'obtention d'accès à l'information aident les autres qui n'ont jamais fait cela auparavant. Si certains groupes du public sont tenus à l'écart des procédures de décision, comme les citoyens non-britanniques dans les décisions autour de Hinkley Point C ou la plupart des Hongrois dans l'EIE pour Paks II, NTW les lie avec des personnes ayant une expérience dans la façon de corriger cela. Et si nécessaire, NTW les appuiera pour assurer un accès à la justice.

Les citoyens acquièrent-ils finalement plus de contrôle? Loin des expertocracies qui ont causé des catastrophes comme Fukushima ou le scandale des déchets radioactifs Asse II ou la saga des coûts Hinkley Point C? La société civile peut-elle influencer directement la prise de décision et la politique? La réponse ne peut être trouvée qu'en Allemagne - dans la langue allemande. La réponse est JEIN - oui et non en même temps.

Que la Commission européenne, après de nombreuses années de préparation et beaucoup de pressions de citoyens actifs, vienne enfin avec une directive qui oblige les États membres d'Euratom de faire un programme raisonnable pour la gestion de leurs déchets radioactifs et combustibles usés, c'est en partie un succès des citoyens actifs. Mais alors vous devez demander à la Commission - comme NTW l'a fait récemment - de publier tous ces programmes et plans nationaux. Nous les avons reçus la semaine dernière et, parce que la Commission semble avoir un manque de personnes ayant des compétences liées à Internet, NTW les publiera dans les prochaines semaines. Mais NTW a dû également déposer une demande confirmative ("a confirmatory application") afin d'éviter que la Roumanie maintienne secret les quantités existantes de déchets radioactifs et de combustibles nucléaires usés. Cela ne peut jamais être considéré comme des renseignements commerciaux confidentiels - quel genre de secrets commerciaux pourrait révéler une telle information? Cela ne peut également pas être lié à la sécurité: ce n'est pas l'information sur les quantités qui constitue une menace, mais une protection insuffisante de leur stockage. Si nous connaissons les quantités, nous pouvons mieux juger si la protection est adéquate ou non, et aider les autorités à identifier les défauts.

Oh oui, et nous veillerons à ce qu'aussi les hongrois vivant plus loin que 500 mètres de Paks soient en mesure de participer à un certain point dans l'étude d'impact environnementale (EIE) sur le projet Paks II - tout comme le pouvaient les tchèques, les autrichiens, les allemands et les suisses. Et que les gens, qui pourraient souffrir d'un accident dû à la conception de Hinkley Point C, puissent avoir leurs points de vue pris en compte même s'ils ne vivent pas au Royaume-Uni, mais en Irlande, en Norvège, en Allemagne, en Belgique ou en France - et non seulement quand ils vivent en Autriche, où le gouvernement a au moins représenté les intérêts de sa population et a exigé la participation à la procédure d'EIE. Et nous aurons la Commission européenne à la Cour européenne pour qu'elle démissionne de sa position qui est que la transparence de l'environnement est valable pour l'ensemble de l'UE, sauf quand il s'agit d'informations et de décisions nucléaires en se cachant derrière le Traité Euratom.

L'industrie nucléaire a été construite entourée de secrets. Le maintien obstiné de ce voile de secrets a déjà coûté à sa crédibilité. Ce voile est maintenant lentement soulevé par des citoyens actifs - les citoyens qui sont bien informés, bien instruits, qui ont accès à une expertise indépendante. Et quand ce voile sera complètement enlevé, il sera possible de juger si les nombreux rêves et revendications de la puissante industrie nucléaire montrent un avenir plein d'espoir ou celui d'un roi nu.

RÉSUMÉ

L'accès à l'information, la participation du public et l'accès à la justice - les trois piliers de la Convention d'Aarhus – assurent de plus en plus la transparence dans le secteur nucléaire. Des membres du Parlement européen, d'ONG, d'universités et de comités locaux d'information ont fondé il y a trois ans Nuclear Transparency Watch - une organisation qui cherche à mettre en œuvre ces trois piliers de la Convention d'Aarhus dans le secteur nucléaire. De cette façon, elle a déjà assurée une plus grande ouverture dans des domaines comme la préparation et la réponse aux situations d'urgence et la gestion des déchets radioactifs. NTW soutient les citoyens à mettre en œuvre leurs droits en matière d'accès à l'information et de participation du public dans les décisions nucléaires. Ceci est encore un processus en cours, mais les contours de ce que l'industrie nucléaire représente vraiment sont en train de devenir plus clair.

Ir. Jan Haverkamp est né aux Pays-Bas et a étudié la biochimie, l'énergie nucléaire, les sciences de l'environnement et la psychologie de l'environnement. Il travaille depuis 1985 dans le développement de groupes et d'organisations environnementaux en Europe centrale et orientale et depuis son émigration en 1997 en République tchèque, il est consultant sur les questions de l'énergie nucléaire et la politique énergétique en Europe centrale pour des organisations comme Greenpeace et le Service mondial d'information sur l'énergie (World Information Service on Energy - WISE). Il a représenté Greenpeace Europe pendant quatre ans à Bruxelles. Il est aussi un animateur professionnel de groupes et a introduit la facilitation moderne en Europe centrale dans les années 1980 et 1990. Depuis 2002, il enseigne la "facilitation des processus de communication sur l'environnement", "le rôle des ONG environnementales dans la société" et "la politique énergétique en Europe centrale" à l'Université Masaryk de Brno au département des études sociales et environnementales. Il vit depuis 2013 à Gdansk en Pologne.